



BILAN TRIMESTRIEL DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX RÉSULTATS À FIN JUIN 2023

Avertissement : les statistiques sur la construction de locaux sont établies en date d'enregistrement, contrairement aux statistiques sur la construction de logements, établies en date réelle. Compte tenu des délais entre la survenue d'un événement et son enregistrement, les évolutions observées peuvent concerner des projets mis en œuvre plusieurs mois auparavant.

LOCAUX AUTORISÉS

De l'avril 2023 à juin 2023, un peu plus de 900 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés en Grand Est, soit une hausse de 1 % par rapport au 2^e trimestre 2022. Comparées au 1^{er} trimestre 2023, les autorisations de locaux sont en forte hausse (+16 %). Elles sont également largement supérieures à la moyenne des surfaces autorisées au 2^e trimestre sur les dix dernières années (+30 %). Au niveau national, les autorisations de locaux sont en recul de 7 % par rapport au 2^e trimestre 2022. À l'échelle départementale, un département sur deux affiche une hausse des surfaces autorisées. La progression est très marquée dans la Marne (+49 %), le Bas-Rhin (+35 %) et l'Aube (+27 %). À l'inverse, la Meuse, les Ardennes et

les Vosges affichent un fort repli des surfaces autorisées, respectivement -79 %, -75 % et -63 %. Dans les autres départements, les autorisations varient de -3 % dans le Haut-Rhin et la Haute-Marne à +4 % en Moselle.

En cumul annuel, de juillet 2022 à juin 2023, les surfaces autorisées pour la construction de locaux non résidentiels s'élèvent à un peu plus de 3,6 millions de m² sur le territoire du Grand Est, soit un repli de 10 % par rapport à l'année précédente alors qu'elles sont stables au niveau national. Sur les dix départements de la région, huit affichent une décroissance du cumul annuel allant de -1 % en Meurthe-et-Moselle à -55 % dans les Ardennes. Le Bas-Rhin et la Marne sont les deux seuls départements à afficher une hausse du cumul annuel des surfaces autorisées, respectivement de +23 % et +25 %.

Évolution des surfaces de locaux autorisés dans les départements du Grand Est

Surface de plancher des locaux autorisés	avril-juin 2023		12 derniers mois (juillet 22 à juin 23)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	14 000	-75	103 000	-55
Aube	47 000	27	191 000	-37
Marne	217 000	49	604 000	25
Haute-Marne	23 000	-3	96 000	-6
Meurthe-et-Moselle	121 000	22	395 000	-1
Meuse	9 000	-79	77 000	-13
Moselle	141 000	4	582 000	-8
Bas-Rhin	200 000	35	970 000	23
Haut-Rhin	92 000	-3	424 000	-38
Vosges	41 000	-63	204 000	-42
Région Grand Est	905 000	1	3 647 000	-10
France entière	9 066 000	-7	39 408 000	0

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

LOCAUX COMMENCÉS

D'avril 2023 à juin 2023, près de 612 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier dans la région Grand Est, chiffre stable par rapport au 2^e trimestre 2022. Comparé au 1^{er} trimestre 2023, le cumul trimestriel des surfaces commencées est en forte hausse (+20 %). Il est également supérieur de 19 % à la moyenne décennale des cumuls au même trimestre. Au niveau national, les surfaces de locaux commencées sont en repli de 27 % par rapport au 2^e trimestre 2022.

Parmi les départements les plus pourvoyeurs de locaux, hormis le Haut-Rhin qui enregistre un net repli des surfaces commencées (-61 %), les autres départements affichent

des hausses allant de +24 % dans la Marne à +62 % dans le Bas-Rhin. Dans les départements plus ruraux, les mises en chantier sont en net recul, la baisse varie de -56 % en Haute-Marne et en Meuse à -82 % dans les Ardennes.

En cumul annuel, la progression au niveau régional (+2 %) touche principalement les départements les plus pourvoyeurs de locaux excepté le Haut-Rhin où les ouvertures de chantier sont en baisse (-26 %). Ainsi, le cumul annuel des surfaces de locaux commencées de juillet 2022 à juin 2023 est en progression par rapport à l'année précédente en Meurthe-et-Moselle (+16 %), en Moselle (+9 %) et dans la Marne (+3 %). Dans le Bas-Rhin, qui concentre sur son territoire 32 % des surfaces commencées, la hausse est de 31 %.

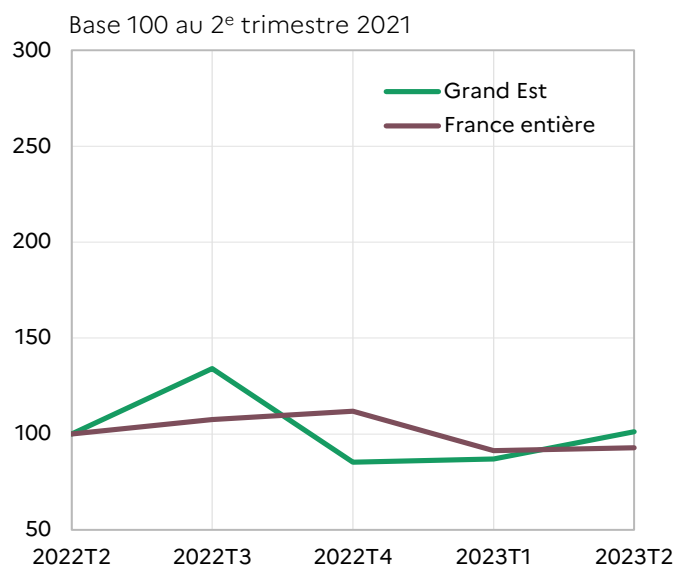
Évolution des surfaces de locaux commencés dans les départements du Grand Est

Surface de plancher des locaux commencés	avril - juin 23		12 derniers mois (juillet 22 à juin 23)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	7 000	-82	90 000	-37
Aube	14 000	-60	97 000	-14
Marne	126 000	24	271 000	3
Haute-Marne	9 000	-56	65 000	-2
Meurthe-et-Moselle	62 000	32	179 000	16
Meuse	10 000	-56	66 000	31
Moselle	77 000	36	262 000	9
Bas-Rhin	220 000	62	689 000	31
Haut-Rhin	51 000	-61	261 000	-26
Vosges	36 000	47	145 000	-16
Grand Est	612 000	0	2 124 000	2
France entière	5 446 000	-27	23 512 000	-14

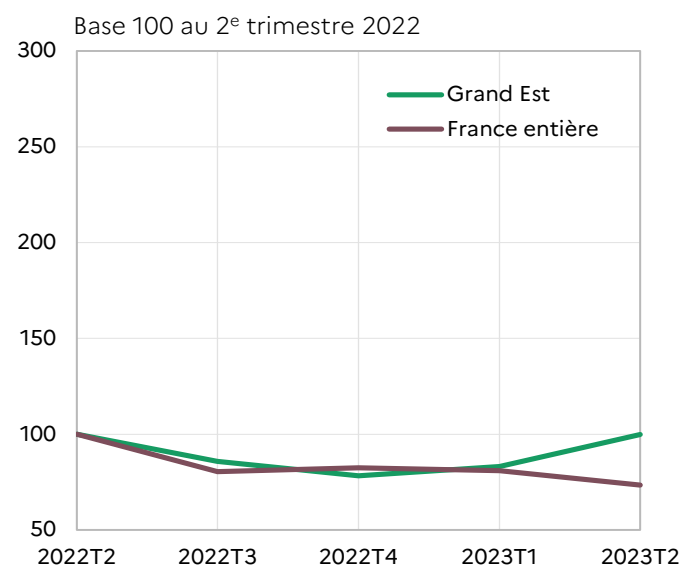
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

*comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces de locaux autorisés dans le Grand Est



Évolution trimestrielle des surfaces de locaux commencés dans le Grand Est



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

TYPE DE LOCAUX

La hausse du cumul trimestriel des locaux autorisés (+1 %) touche un large pan des secteurs économiques. Ainsi, hormis les secteurs de l'artisanat, des exploitations agricoles ou forestières et les entrepôts où la décroissance est respectivement de -37 %, -24 % et -7 %, tous les autres secteurs affichent une croissance. La hausse des autorisations de locaux varie de +7 % pour les commerces à +43 % pour les hébergements hôteliers. En volume, les trois secteurs en tête des autorisations sont les entrepôts, les locaux de service public ou d'intérêt collectif et les commerces.

Pour les locaux commencés, ce sont les secteurs de service public ou d'intérêt collectif, de l'artisanat et industriel qui contribuent positivement à la stabilité observée.

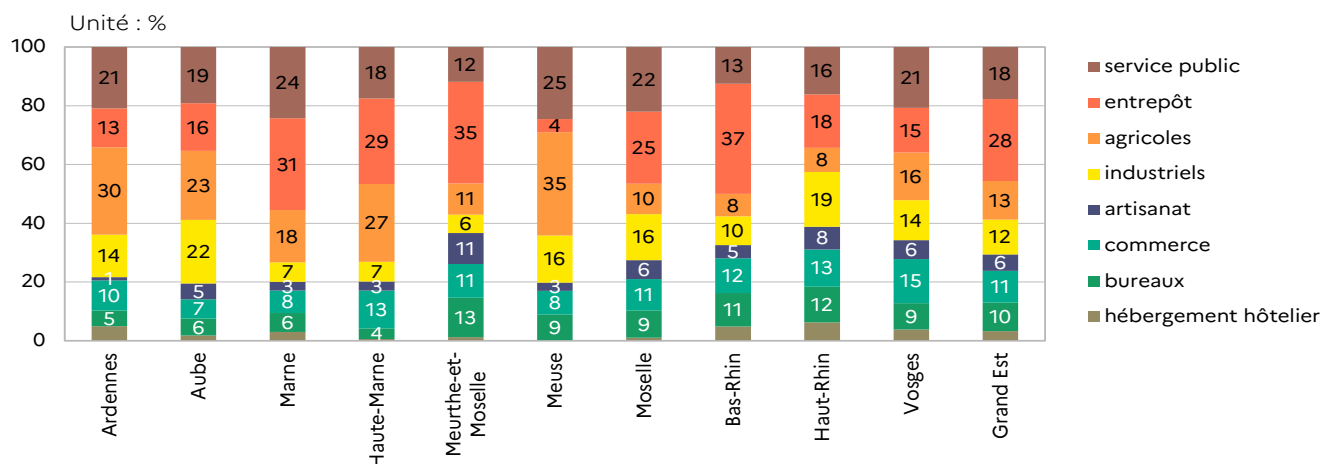
En cumul annuel, le repli des autorisations de locaux touche plusieurs secteurs et plus particulièrement celui des exploitations agricoles ou forestières (-41 %) et l'industrie (-34 %). Pour les mises en chantier, ce sont principalement les hausses des locaux de service public (+50 %), des entrepôts (+22 %) et de l'artisanat (+13 %) qui contribuent à la légère progression du cumul annuel (+2 %) et ceci malgré une baisse conséquente des exploitations agricoles ou forestières (-30 %), des hébergements hôteliers (-17 %) et des bureaux (-14 %).

Évolution des surfaces par type de locaux

Surface de plancher par type de locaux	avril - juin 2023			12 derniers mois (juillet 22 à juin 23)		
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*		Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière		Grand Est	France entière
Locaux autorisés	905 000	1	-7	3 647 000	-10	0
Hébergement hôtelier	32 000	43	-25	120 000	56	5
Bureaux	94 000	29	-24	353 000	-2	1
Commerce	116 000	7	-4	395 000	-2	3
Artisanat	49 000	-24	0	202 000	1	-5
Industrie	102 000	55	15	432 000	-34	7
Exploitation agricole ou forestière	102 000	-37	-25	479 000	-41	-16
Entrepôt	267 000	-7	1	1 016 000	-9	3
Service public ou d'intérêt collectif	144 000	29	6	649 000	50	9
Locaux commencés	612 000	0	-27	2 124 000	2	-14
Hébergement hôtelier	11 000	0	-22	36 000	-17	7
Bureaux	76 000	3	-14	214 000	-14	-6
Commerce	65 000	-1	-42	242 000	7	-15
Artisanat	35 000	38	-37	112 000	13	-23
Industrie	104 000	12	-9	331 000	4	-8
Exploitation agricole ou forestière	74 000	-45	-33	358 000	-30	-18
Entrepôt	129 000	-9	-40	475 000	22	-24
Service public ou d'intérêt collectif	119 000	75	-1	357 000	50	-5

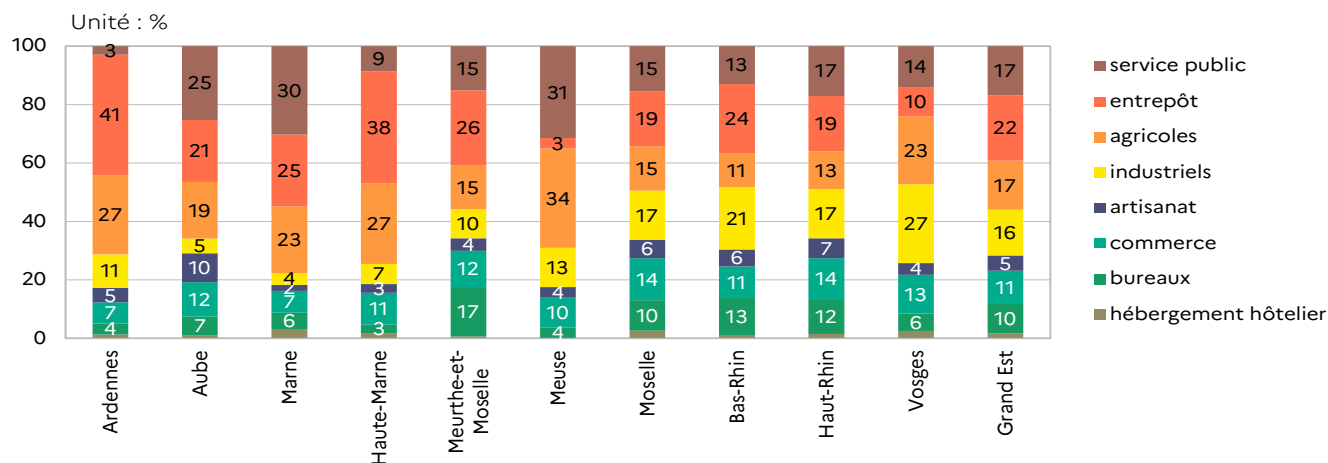
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Surface des locaux autorisés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, en date de prise en compte

Mohamed Mekki

Service connaissance et développement durable

MÉTHODOLOGIE

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs du ministère de la transition écologique. Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013, les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal. Par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1er mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.